

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Marie Ange CHARBONNIER, Béatrice CHEVALLET, Denis DELPIROU, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Ghyslaine PRADEL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Thierry MATHIEU
Denis DELPIROU pouvoir à Gilles CHABRIER
Danielle GOMONT pouvoir à Danièle MAJOREL
Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Daniel MEISSONNIER
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Date de convocation : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 57

Présents : 32 – Pouvoirs : 8 – Votants : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Marché public de travaux pour la restauration de petit patrimoine : Phase 2 – Avenant aux marchés concernant l'ouvrage « Four de Villas » - Lots n°1 et n°2, et attribution du marché de prestations similaires au lot n°4

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique régissant les modifications des marchés publics en cours ;

Vu l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique relatif à la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire initial ;

Vu la délibération n°2020CC-197 en date du 11 décembre 2020 approuvant le lancement du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine – phase 2 ;

Vu la délibération n°2022CC-084 date du 14 avril 2022 portant attribution du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine – phase 2 ;

Vu le marché de travaux relatif au four de Villas notifié à l'entreprise SAS LACOMBE BTP le 20 juin 2022 ;

Vu le lot n°4 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-ouest » notifié à l'entreprise EURL DOMERGUE le 20 juin 2022 ;

Considérant que les aléas du chantier nécessitent d'apporter des modifications non substantielles au marché public en cours sur le marché de travaux relatif au four de Villas ;

Considérant qu'il convient d'attribuer et de signer un marché de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché initial du lot n°4 pour un montant de 8 130 € HT, passé sans publicité ni mise en concurrence, portant sur la création d'une cheminée en pierre de pays au sein du four de Nuix à Saint-Saturnin ;

Considérant que ces nouveaux travaux sont conformes au projet de base et indispensables à son parfait achèvement ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes dans le cadre des travaux pour la restauration de petit patrimoine – phase 2 « four de Villas » :

Entreprise	Lot	Ouvrage	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
SAS LACOMBE BTP	« Four de Villas »	Four de Villas – Ségur les Villas	Faitage en pierres	34 650 €	375 €	35 025 €

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes dans le cadre des travaux pour la restauration de petit patrimoine – phase 2 « lots n°1 et n°2 » :

Entreprise	Lot	Ouvrage	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
SALVI CONSTRUCTIONS	Lot n°1 « Maçonnerie abords peinture secteur nord-est »	Fontaine de Labouey - Molède	Déconstruction et reconstruction du muret existant maçonné à la chaux à proximité de la fontaine	85 560 €	1 500 €	87 060 €
	Lot n°2 « Maçonnerie abords peinture secteur sud-est »	Fontaine de Ferrières Saint-Mary - Ferrières Saint-Mary	Création d'un dallage devant la fontaine de Ferrières Saint-Mary	68 653 €	600 €	69 253 €

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché de prestations similaires au lot n°4 « Maçonnerie abords peinture – secteur sud-ouest » relatif à l'opération susmentionnée d'un montant de 8 130 € HT, ce prix étant ferme et non révisable ;
- **DE CONVENIR** que ce marché de prestations similaires prend effet à compter de sa notification au titulaire et se réalisera dans les conditions définies au cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché initial ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.